



Ny S.  
Ozok  
Tari

## DECISION D'ATTRIBUTION N° 002 /2025/DA/M/C-BYO/SG/STADU DU 104 MARS 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE CONSULTATION DE GRE A GRE N°002/DC/C-BANYO /STADU/CIPM/2025 DU 24 JANVIER 2025 SUIVANT AUTORISATION LETTRE N°000165-25/L /MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC DU 15 JANVIER 2025 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MARCHE CENTRAL DE BANYO (PHASE II) LOT 2 (CONSTRUCTION DES BATIMENTS POUR MICROFINANCE ET SUPERETTE), COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.

Le Maire de la Commune de Banyo,  
(Autorité Contractante)

- Vu La constitution ;  
 Vu La loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisés ;  
 Vu Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu L'arrêté N°000019/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur GARBA SOULE aux fonctions de Maire de la Commune de Banyo ;  
 Vu L'arrêté N°00000204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement.  
 Vu La circulaire n°0000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, et des autres entités publiques pour l'Exercice 2024 ;

**Considérant :** Le dossier de consultation de gré a gré N°002/DC/C- BANYO /STADU/CIPM/2025 du 24 janvier 2025 suivant autorisation lettre N°000165-25/L /MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC du 15 janvier 2025 pour la réalisation des travaux de construction du marché central de Banyo (phase II), lot 2 (construction des bâtiments pour microfinance et superette) Commune de Banyo, Département du Mayo Banyo, Région de l'Adamaoua ;

**Considérant :** Le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Banyo, en sa session du 17 Février 2025 pour la réalisation des travaux de construction du marché central de Banyo (phase II) lot 2, Commune de Banyo, Département du Mayo Banyo, Région de l'Adamaoua ;

### D e c i d e :

**Article 1er :** Le Marché, objet de l'avis d'Appel d'Offre susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise ci-dessous :

Maitre d'Ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprise	MONTANT TTC (FCFA)		Délai d'exécution	Observations
			Lu lors du dépouillement	Corrigé		
MAIRE DE LA COMMUNE DE BANYO	VILLE DE BANYO	BRUNO AND SONS COMPANY LTD, Tél. : 677 129 988	122 738 182	122 739 205	SEPT (07) MOIS	Attributaire

**Article 2.-**La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- PREFET M'BANYO
- DDMAP/M'BYO
- DDMINEPAT/ M'BYO
- ARMP/AD/NDERE (pour publication)
- SOPECAM/NGDERE (pour publication)
- CIPMP/M'BYO
- AFFICHAGE
- CHRONOS/ARCHIVES
- DOSSIER



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO

COMMUNE DE BANYO

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE DE L'AMENAGEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work- Fatherland

ADAMAWA REGION

MAYO-BANYO DIVISION

BANYO COUNCIL

GENERAL SECRETARY

TECHNICAL SERVICE FOR URBAN  
MANAGEMENT AND DEVELOPPEMENT

Vy  
03/03/2025  
JP

## COMMUNIQUE N° 002 /2025/C/M /C-BYO/SG/STADU DU 04 MARS 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE CONSULTATION DE GRE A GRE N°002/DC/C-BANYO /STADU/CIPM/2025 DU 24 JANVIER 2025 SUIVANT AUTORISATION LETTRE N°000165-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC DU 15 JANVIER 2025 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MARCHE CENTRAL DE BANYO (PHASE II) LOT 2 (CONSTRUCTION DES BATIMENTS POUR MICROFINANCE ET SUPERETTE), COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANYO, AUTORITE CONTRACTANTE,

Porte à la connaissance du public que, par décision N°002/2025/DA/M/C-BYO/SG/STADU du 04 Mars 2025, l'entreprise dont le nom suit est déclarée attributaire du marché relatif à l'avis d'Appel d'Offre susmentionné pour les montants et les délais suivants :

Maitre d'Ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprise	MONTANT TTC (FCFA)		Délai d'exécution	Observations
			Lu lors du dépouillement	Corrigé		
MAIRE DE LA COMMUNE DE BANYO	VILLE DE BANYO	BRUNO AND SONS COMPANY LTD, Tél. : 677 129 988	122 738 182	122 739 205	SEPT (07) MOIS	Attributaire

Ladite entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Banyo dans un délai de sept (07) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription au projet du marché. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée. /-

#### Ampliations:

- PREFET M°BANYO
- DDMAP/M°BYO
- DDMINEPAT/M°BYO
- ARMP/AD/NDERE (pour publication)
- CIPMP/M°BYO
- AFFICHAGE
- CHRONOS/ARCHIVES
- DOSSIER

Banyo, le 04 MARS 2025

Le Maire,

